

## Organisme de formation

### Ufcv

11 rue Montlosier 63000 Clermont-Ferrand  
Tél. 04.73.74.45.60

Contact : Mme Lucile SUDRE  
Lucile.sudre@ufcv.fr

N° déclaration d'activité : 11750896975 *cet agrément ne vaut pas agrément de l'état*

Association loi 1901, reconnue d'utilité publique  
Siret : 775685621 00499

## Lieu de la formation

11 rue Montlosier 63000 Clermont-Ferrand  
Tél : 04 73 74 45 60

forpro.ani-aura@ufcv.fr

## Descriptif de la formation

Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Éducation Populaire et du Sport Spécialité : Animateur Mention : Loisirs Tous Publics

Cours par correspondance : non

Utilisation du multimédia : oui

Formation ouverte à distance : non

Diplôme d'Etat : Arrêté du 18 juillet 2016

Autorité de certification : Ministère des sports et des jeux olympiques et paralympiques [sports.gouv.fr](https://sports.gouv.fr)

Niveau visé : 4

**Codes métiers** : NSF 335 animation sportive, culturelle et de loisirs ; Formacode : 12578 ; ROME : G1202

**Code Certif Info** : 90313

**N° fiche RNCP** : 28557 date d'enregistrement : 18/07/2016

**Code CPF** : 237749

## Calendrier de la formation (PARCOURS COMPLET)

**Date de début** : 14 Novembre 2022

**Date de fin** : 28 Février 2024

► Enseignement théorique : 700 heures soit environ 35 heures par semaine

► Stage en entreprise/chez l'employeur : 1477 heures 35 heures par semaine. Incluant les congés payés (en fonction de la CCN applicable)

**Durée totale de la formation** : 2177 heures (dont 700 heures en centre de formation et 1477 heures en structure professionnelle) sur 63 semaines. Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 (pour le centre de formation)

Formation en alternance centre de formation – milieu professionnel

**Certification partielle** : pour faire valoir des équivalences et valider partiellement le diplôme : nous consulter

## Engagement qualité des formations

► **Certification Qualiopi** n°2011\_CN\_00417 pour les catégories d'actions concourant au développement des compétences suivantes : actions de formation et validation des acquis de l'expérience (VAE)

► Référencement **DataDock**

► **Charte RGPD-Politique de confidentialité** consultable sur le site <https://formation-professionnelle.ufcv.fr>

## Conditions d'accès à la formation

- Posséder une expérience minimum de 200 heures dans l'animation ou d'un titre ou diplôme de dispense
- Être titulaire d'un titre ou diplôme de secourisme
- Satisfaire aux épreuves d'admission et de sélection

Pour les personnes handicapées un protocole d'accès à la formation et aux certifications est élaboré spécifiquement.

## & troubles dys'

Pour les candidats dont la situation le nécessite, notre **réfèrent handicap** est disponible pour envisager l'aménagement de la formation et/ou de la certification à travers un projet personnalisé de formation (PPF)

## Conditions d'admission

Complétion d'un dossier d'inscription détaillant le parcours, les attentes du/de la candidat.e et les pièces administratives demandées.

► **Dates** : Entre le 01/06/2022 et le 14/10/2022

Epreuves de sélection : le 03/11/2022 : épreuve écrite suivie d'un entretien devant un jury (présentation orale de ses motivations, de son expérience dans le champ de l'animation et l'analyse détaillée d'une animation de groupe)

## Coûts

7750.00 € (frais de dossier inclus) Hors contrat d'apprentissage

Tarif net, exonéré de TVA en vertu de l'article 261-4-4<sup>a</sup> du Code général des impôts

Les conditions générales de vente applicables au jour de la commande sont consultables sur le site <https://formation-professionnelle.ufcv.fr>

## Objectifs et contenus de la formation

### ► Objectifs :

- Encadrer tout public en tout lieu et toute structure
- Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure
- Conduire une action d'animation dans le champ de loisir tous publics et de direction d'ACM
- Mobiliser des démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation dans le champ du loisir tous publics

### ► Contenus :

- Connaissance des publics
- Environnement institutionnel et social de l'animation
- Inclusion des personnes handicapées
- Repérage des besoins et possibilités
- Formalisation d'un projet d'action éducative
- Pilotage d'un projet d'action éducative
- Encadrement des groupes
- Réglementation des ACM
- Direction d'un ACM
- Préparation d'activités
- Animations d'activités avec ou sans intervenant
- Réglementation spécifique des activités

## Retrait des dossiers de candidature

► **Retrait des dossiers** à partir du 01 juin 2022

► **Clôture des inscriptions** : 14 octobre 2022

## Moyens pédagogiques et techniques alloués à la formation

L'action de formation dispose :

- de salles de formation équipées de chaises, de tables et de tableaux ;
- d'un fond documentaire composé de revues, ouvrages en lien avec l'objet de la formation. L'accès à une documentation plus large peut-être offert sur demande du stagiaire ;
- d'un fond de matériel nécessaire, en quantité et qualité, cohérent avec les besoins de l'action ;
- d'un vidéoprojecteur et d'un système de son amplifié pour regarder et/ou écouter des diaporamas, des films (une partie étant des productions interne à l'Ufcv) et des podcasts.

Tout au long de la formation il sera remis aux stagiaires des documents supports qui synthétisent les apports liés aux séquences de formation dispensées. De même les stagiaires seront amenés à construire et partager des outils créés lors de séquences de formation.

Une connexion Wi-Fi et un Cloud sécurisés sont utilisés au cours de la formation.

De même, au moins une visite en milieu professionnel et deux rencontres avec les tuteurs sont programmées par l'Ufcv.

## Formation ouverte et à distance

Non concerné

## Modalités de contrôle de connaissances au cours de la formation

Dès la phase de positionnement, un livret d'évaluation dématérialisé est remis à chaque stagiaire. Celui-ci est composé de multiples grilles d'évaluation dont les sources sont la Fiche Descriptive d'Activité et le référentiel de certification du diplôme visé.

Cette phase initiale permet de diagnostiquer le parcours de formation nécessaire au stagiaire (allègements et/ou renforcements de formation)

Au cours de la formation ce livret d'évaluation dématérialisé est utilisé à divers titres :

- avancée du plan de formation construit avec le tuteur et l'équipe de formation ;
- évaluations intermédiaires des compétences acquises en reprenant le référentiel de certification du diplôme visé.

Au-delà des évaluations formatives menées au cours des séquences de formation, des évaluations individuelles et collectives sont mises en place à chaque phase de regroupement. La synthèse des évaluations individuelles est consignée par l'équipe de formateurs dans le livret dématérialisé de chaque stagiaire et la synthèse de satisfaction est à disposition.

## Modalités d'obtention de la certification

L'obtention du diplôme se fait par la capitalisation des unités nécessaires sous forme de blocs de compétence à certifier et après validation du jury régional de la DRAJES qui dispose que :

- Les UC1, UC2 et UC3 s'obtiennent par la soutenance d'un dossier devant un jury.
- L'UC4 s'obtient par une mise en situation pratique en milieu professionnel devant un jury.

**Certification partielle.** Le-s bloc-s de compétence certifié-s et validé-s par la DRAJES sont obtenus à vie par le candidat qui peut certifier le-s bloc-s manquant-s en se réinscrivant auprès d'un organisme de formation ou via la VAE.

Les candidats titulaires d'équivalences peuvent valider partiellement le diplôme : nous consulter

## Diplômes, titres ou référence(s) de(s) personne(s) chargée(s) de la formation

L'action de formation est encadrée par un formateur référent, le coordonnateur de formation et le responsable des formations. Tous trois disposent d'un niveau de formation supérieur (5 et 6) et de l'habilitation conférée par la DRAJES à dispenser l'action de formation. De plus, le formateur référent a une forte expérience dans le champ de l'animation volontaire et professionnelle et une pratique de la formation d'adultes avérée.

Des intervenants extérieurs qualifiés et recrutés par l'Ufcv seront amenés à conduire des séquences de formation au cours de l'action.

 **Planning de la formation (cf pièce jointe : calendrier formation)**

**Calendrier BPJEPS LTP**  
 Du 14 Novembre 2022 au 28 Février 2024

nov.-22		dec.-22		janv.-23		fev.-23		mars-23		avr.-23		mai-23		juin-23		juil.-23		août-23		sept.-23		oct.-23		nov.-23		dec.-23		janv.-24		fev.-24		
M 1		J 1	UC4	D 1	FERE	M 1	Entreprise	M 1	Entreprise	S 11		L 1	FERE	J 1	UC3	S 11		M 1	Entreprise	J 31	Entreprise	D 1		M 1	FERE	V 1	Entreprise	L 1	FERE	J 1	Entreprise	
M 2		V 2	UC4	L 2	Entreprise	J 2	Entreprise	J 2	Entreprise	D 2		M 2	Entreprise	V 2	UC3	D 2		M 2	Entreprise	S 2		L 2	Entreprise	J 2	Entreprise	S 2		M 2		V 2	Entreprise	
J 3		S 3		M 3	Entreprise	V 3	Entreprise	V 3	Entreprise	L 3	Entreprise	M 3	Entreprise	S 3		L 3	Entreprise	J 3	Entreprise	D 3		M 3	Entreprise	V 3	Entreprise	D 3		M 3		S 3		
V 4		D 4		M 4	Entreprise	S 4		S 4		M 4	Entreprise	J 4	Entreprise	D 4		M 4	Entreprise	V 4	Entreprise	L 4		M 4	Entreprise	S 4		L 4	UC1	J 4		D 4		
S 5		L 5	Entreprise	J 5	Entreprise	D 5		D 5		M 5	Entreprise	V 5	Entreprise	L 5	Entreprise	M 5	Entreprise	S 5		M 5	UC3	J 5	Entreprise	D 5		M 5	UC4	V 5		L 5	Entreprise	
D 6		M 6	Entreprise	V 6	Entreprise	L 6	Entreprise	L 6	Entreprise	J 6	Entreprise	S 6		M 6	Entreprise	J 6	Entreprise	D 6		M 6	UC3	V 6	Entreprise	L 6		M 6	UC4	S 6		M 6	Entreprise	
L 7		M 7	Entreprise	S 7		M 7	Entreprise	M 7	Entreprise	V 7	Entreprise	D 7		M 7	Entreprise	V 7	Entreprise	L 7	Entreprise	J 7	UC3	S 7		M 7	UC1	J 7	UC1	D 7		M 7	Entreprise	
M 8		J 8	Entreprise	D 8		M 8	Entreprise	M 8	Entreprise	S 8		L 8	FERE	J 8	Entreprise	S 8		M 8	Entreprise	V 8	AC	D 8		M 8	UC2	V 8	UC4	L 8	Entreprise	J 8	Entreprise	
M 9		V 9	Entreprise	L 9	UC1	J 9	Entreprise	J 9	Entreprise	D 9		M 9	UC3	V 9	Entreprise	D 9		M 9	Entreprise	S 9		L 9	UC2	J 9	UC4	S 9		M 9	Entreprise	V 9	Entreprise	
J 10		S 10		M 10	UC2	V 10	Entreprise	V 10	Entreprise	L 10	FERE	M 10	UC3	S 10		L 10	Entreprise	J 10	Entreprise	D 10		M 10	UC2	V 10	UC4	D 10		M 10	Entreprise	S 10		
V 11		D 11		M 11	UC2	S 11		S 11		M 11	Entreprise	J 11	UC3	D 11		M 11	Entreprise	V 11	Entreprise	L 11	Entreprise	M 11	UC4	S 11		L 11	Entreprise	J 11	Entreprise	D 11		
S 12		L 12	UC1	J 12	UC4	D 12		D 12		M 12	Entreprise	V 12	AC	L 12	UC3	M 12	Entreprise	S 12		M 12	Entreprise	J 12	UC4	D 12		M 12	Entreprise	V 12	Entreprise	L 12	Entreprise	
D 13		M 13	UC2	V 13	UC4	L 13	Entreprise	L 13	UC2	J 13	Entreprise	S 13		M 13	UC3	J 13	Entreprise	D 13		M 13	Entreprise	V 13	UC4	L 13	Entreprise	M 13	Entreprise	S 13		M 13	Entreprise	
L 14	PostBonnement	M 14	UC2	S 14		M 14	Entreprise	M 14	UC2	V 14	Entreprise	D 14		M 14	UC3	V 14		L 14	FERE	J 14	Entreprise	S 14		M 14	Entreprise	J 14	Entreprise	D 14		M 14	Entreprise	
M 15	UC1	J 15	AC	D 15	FERE	M 15	Entreprise	M 15	UC2	S 15		L 15	Entreprise	J 15	UC3	S 15		M 15	Entreprise	V 15	Entreprise	D 15		M 15	Entreprise	V 15	Entreprise	L 15	Entreprise	J 15	Entreprise	
M 16	UC1	V 16	UC4	L 16	Entreprise	J 16	Entreprise	J 16	UC4	D 16		M 16	Entreprise	V 16	UC3	D 16		M 16	Entreprise	S 16		L 16	Entreprise	J 16	Entreprise	S 16		M 16	Entreprise	V 16	Entreprise	
J 17	UC4	D 17		M 17	Entreprise	V 17	UC4	L 17	Entreprise	M 17	Entreprise	S 17		L 17	Entreprise	J 17		D 17		M 17	Entreprise	V 17	Entreprise	D 17		M 17	Entreprise	S 17		M 17	Entreprise	
V 18	UC4	D 18		M 18	Entreprise	S 18		S 18		M 18	Entreprise	J 18	FERE	D 18		M 18	Entreprise	V 18		L 18	Entreprise	M 18	Entreprise	S 18		L 18	UC1	J 18	Entreprise	D 18		
S 19		L 19	Entreprise	J 19	Entreprise	D 19		D 19		M 19	Entreprise	V 19	Entreprise	L 19	Entreprise	M 19	Entreprise	S 19		M 19	Entreprise	J 19	Entreprise	D 19		M 19	AC	V 19	Entreprise	L 19	Entreprise	
D 20		M 20	Entreprise	V 20	Entreprise	L 20	UC1	L 20	Entreprise	J 20	Entreprise	S 20		M 20	Entreprise	J 20	Entreprise	D 20		M 20	Entreprise	V 20	Entreprise	L 20	Entreprise	M 20	UC4	S 20		M 20	Entreprise	
L 21	Entreprise	M 21	Entreprise	S 21		M 21	AC	M 21	Entreprise	V 21	Entreprise	D 21		M 21	Entreprise	V 21	Entreprise	L 21		J 21	Entreprise	S 21		M 21	Entreprise	J 21	UC4	D 21		M 21	Entreprise	
M 22	Entreprise	J 22	Entreprise	D 22		M 22	UC2	M 22	Entreprise	S 22		L 22	Entreprise	J 22	Entreprise	S 22		M 22		V 22	Entreprise	D 22		M 22	Entreprise	V 22		L 22	UC1	J 22	Entreprise	
M 23	Entreprise	V 23	Entreprise	L 23	UC1	J 23	UC2	J 23	Entreprise	D 23		M 23	Entreprise	V 23	Entreprise	D 23		M 23		S 23		L 23	Entreprise	J 23	Entreprise	S 23		M 23	UC4	V 23	Entreprise	
J 24	Entreprise	S 24		M 24	UC2	V 24	UC4	V 24	Entreprise	L 24	UC3	M 24	Entreprise	S 24		L 24	Entreprise	J 24		D 24		M 24	Entreprise	V 24	Entreprise	D 24		M 24	UC4	S 24		
V 25	Entreprise	D 25		M 25	AC	S 25		S 25		M 25	UC2	J 25	Entreprise	D 25		M 25	Entreprise	V 25		L 25	UC1	M 25	Entreprise	S 25		L 25		J 25	AC	D 25		
S 26		L 26		J 26	UC2	D 26		D 26		M 26	UC3	V 26	Entreprise	L 26	UC3	M 26	Entreprise	S 26		M 26	UC1	J 26	Entreprise	D 26		M 26		V 26	AC	L 26	UC1	
D 27		M 27		V 27	UC4	L 27	Entreprise	L 27	UC1	J 27	UC3	S 27		M 27	UC3	J 27	Entreprise	D 27		M 27	AC	V 27	Entreprise	L 27	Entreprise	M 27		S 27		M 27	AC	
L 28	UC1	M 28		S 28		M 28	Entreprise	M 28	UC1	V 28	UC3	D 28		M 28	UC3	V 28	Entreprise	L 28	Entreprise	J 28	UC2	S 28		M 28	Entreprise	J 28		D 28		M 28	AC	
M 29	UC1	J 29		D 29		M 29	UC4	S 29		L 29	FERE	J 29	UC3	S 29		M 29	Entreprise	V 29	UC2	D 29		M 29	Entreprise	V 29		L 29	Entreprise	J 29				
M 30	AC	V 30		L 30	Entreprise			J 30	UC4	D 30		M 30	UC3	V 30	UC4	D 30		M 30	Entreprise	S 30		L 30	Entreprise	J 30	Entreprise	S 30		M 30	Entreprise			
S 31		M 31	Entreprise			V 31	UC4			M 31	UC3			L 31	Entreprise	J 31	Entreprise			M 31	Entreprise			D 31		M 31	Entreprise					

 HAUTE GAREN LCPV  
 HAUTE ENTREPRISE

TOTAL HEURES CENTRE 700

TOTAL HEURES ENTREPRISE 1477